

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 4 juillet 2023 à 18h

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 23

Nbre de pouvoirs : 8

Nbre de délégués votants : 31

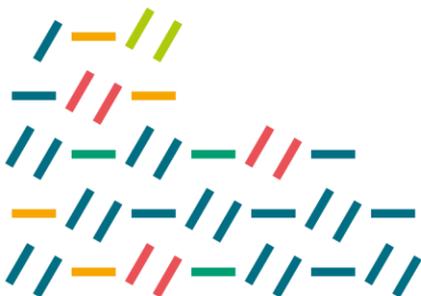
Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	
ALBERTI Christian	E	BERTRAND Claude	E
ALEMANI Roger	P	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	P	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	P
BISCH Stéphane	XP	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	E
BONNE Grégory	E	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	E
BOULAY Stéphane	E	COURRIER Jean-Claude	E
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	E
COLIN Etienne	E	DUFOUR Carole	E
CORNU Yanis		GAILLOT Thierry	E
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	E
DURUPT Thierry	E	GORNET Daniel	E
EURIAT Thierry	P	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GIRARDIN Anne	P	GUILLOT Jean-François	
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	E
HAAS Francis	P	HENRY Nadine	E
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	E
HENRI Brigitte	E	JEANNOT Arnaud	E
HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	P	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	E
LACROIX Rémi	XP	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	P	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	P	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	E
LIENARD Pascal	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	E
MATHIS Didier	XP	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	ROBIN Patrice	P
MEYER Gérard	XP	ROUDOT Gérard	E
PITON Jean-Joël	E	SALERIO Philippe	E
ROPP Bernard		SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	E
TACQUARD Bernard	P	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Bruno	E	THIRIET Jean-Luc	
TOUSSAINT Michel	P	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	P	VINCENT Patrick	E
VIDOT Cyril	P	VIRTEL François	P
VONDERSCHER Jean-Marie	E		
WILLEMIN Jenny	E		

Pouvoirs : D. MATHIS à P. CLAUDON / C. ADAM à P. LAGARDE / S. BISCH à JC. SANCIER / D. HARPIN à A. LABAT / G. BOGARD à JF. MAURICE / M. BERTRAND à C. VIDOT / G. MEYER à S. HUMBERT / R. LACROIX à A. GIRARDIN



Délibération n° 2023/1174

Objet : Réponses aux appels à projets CITEO

CITEO, l'éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques a lancé cette année deux appels à projets.

1. Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques :

CITEO met en œuvre des actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre en 2023 :

- 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France ;
- 65% de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Dans la lignée de la mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT), CITEO lance un appel à projets avec différents leviers d'optimisation.

EVODIA souhaite répondre à deux de ces leviers :

- Levier E : baisse du taux de refus en entrée de centre de tri ;
- Levier F : plan de communication.

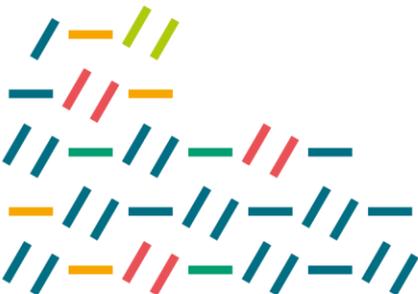
La candidature doit être déposée avant le 31 octobre 2023 et doit comprendre :

- Un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté ;
- Une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- Un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus.

2. Accompagnement au développement du réemploi :

CITEO met en œuvre des actions en faveur du développement du réemploi des emballages ménagers afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux :

- 5% d'emballages réemployés en 2023, tous les types d'emballages confondus ;
- 10% d'emballages réemployés en 2027, tous les types d'emballages confondus ;



Dans ce cadre, CITEO lance un appel à projets à destination, entre autres, des collectivités territoriales. Les collectivités auront comme rôle la coordination du projet avec les restaurateurs sur son territoire et est responsable de la bonne exécution du projet.

4 types de réemploi sont concernés :

- Le préemballé avec réemploi par le professionnel ;
- L'emballage parent avec recharge ;
- Le vrac avec réemploi par le professionnel ;
- Le vrac avec réemploi par le consommateur ;

EVODIA souhaite répondre à cet appel à projet pour impulser le réemploi des emballages sur son territoire.

La candidature doit être déposée au plus tard le 31 octobre 2023.

Pour information, le 20 avril 2023, EVODIA avait co-organisé avec CITEO une présentation de ces appels à projets à tous les techniciens des collectivités adhérentes.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Autoriser le Président d'EVODIA à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets « mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (leviers E et F) et à signer le contrat afférent avec CITEO ;
- ✓ Autoriser le Président d'EVODIA à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets « accompagnement au développement du réemploi » et à signer le contrat afférent avec CITEO.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

